

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 4 novembre 2010

Elections 2010 de la Chambre de métiers et de l'artisanat

Déféré portant demande d'annulation

- le **retour en préfecture de 2 365 enveloppes d'envoi des votes** pour le renouvellement de la Chambre de métiers et de l'artisanat (sur un total de 23 856 inscrits) ;
- les **interrogations posées par la mission d'audit de la chambre consulaire** conduite par le Contrôle Général Economique et Financier du ministère des finances, relatives à la tenue du répertoire des métiers et au décompte du nombre d'artisans qui y figure dans le département de l'Hérault ;
- la **saisine du Tribunal administratif** par la liste *Les artisans de l'Hérault*, sur le motif principal d'une **liste électorale irrégulière**

ont conduit le préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault à demander l'annulation de ce scrutin au Tribunal Administratif de Montpellier (sur la base de l'article L 248 du code électoral).

Dans l'hypothèse où cette demande d'annulation serait prise en compte, le préfet disposerait d'un délai de 4 mois à compter du jour où sera achevée la révision de la liste électorale pour organiser une nouvelle élection.

Contact presse : 04 67 61 61 25